

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2025**

M. ROBERT Jean-Paul, Maire	M. DUCHANOY Patrick
Me GRILLET Mireille, 1ère Adjointe	M. FAUVET Romain,
M. FAYS Xavier, 2 ^{ème} adjoint	M. FLORENTIN Ludovic,
M. THOUVENIN Ludovic, 3 ^{ème} adjoint	Me LEDRAA Elodie, absente
Me BEAUREGARD Renée, 4 ^{ème} adjointe, excusée, procuration à ADE Pierre	M. PETITDANT Jean-Paul
M. ADE Pierre	Me THIERY Carène, absente
M. DUVAL Jean-Philippe, absent	M. YVON Didier
M. DIDIER Stéphane	

Le Conseil Municipal était convoqué à 20 h 30.

Monsieur Ludovic THOUVENIN a été nommé « secrétaire de séance ».

APPROBATION DU COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 07/05/2025

Le compte rendu du Conseil Municipal du 07/05/2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N°0118062025 RENOUVELLEMENT CONVENTION FAUCHAGE ACCOTEMENTS ET ÎLES

Monsieur le Maire informe que le montant des entretiens conventionnés moralement avec l'entreprise Environnement Plus représentée par Mr Morel est de 936€ TTC pour le fauchage des îles (montant qui sera pris en charge par l'EPTB cette année, suite aux travaux réalisés dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques (GEMA). Pour le fauchage des différents accotements du village, le montant est de 1668€ TTC

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Maire et après en avoir délibéré, **autorise** à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 1668€ TTC émis par l'entreprise Environnement Plus représenté par Mr Morel. L'EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) réglera l'entreprise directement.

N°0218062025 ENTRETIEN CIMETIERE PAR LE CHANTIER D'INSERTION

Suite à la décision prise par le Conseil Municipal en date du 7 mai 2025 de changer de prestataire pour l'entretien du cimetière, Monsieur le Maire informe que le chantier d'insertion est passé quatre fois depuis le début de l'année pour le désherber pour un montant de 1060€ TTC, Monsieur le Maire demande l'autorisation de régler ce montant auprès du chantier d'insertion de la Communauté de Commune du Pays du Saintois (CCPS).

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **autorise** à l'unanimité, Monsieur le Maire à régler le montant de 1060€ TTC auprès du chantier d'insertion de la Communauté de Commune du Pays du Saintois.

Monsieur le maire donne la parole à Madame Mireille GRILLET 1er adjointe.

Suite à réception d'un courrier de la préfecture en date du 13 mai 2025, il est noté que la budget primitif assainissement 2025 n'est pas équilibré. Ce qui conduit à vous proposer les modifications ci-dessous :

Fonctionnement

Recette s	Montants BP	Montants DM1	Budget final	Dépense s	Montants BP	Montants DM1	Budget final
70	100 000,00 €		100 000,00 €	011	31 000,00 €		31 000,00 €
042	3 262,00 €		3 262,00 €	012	3 000,00 €		3 000,00 €
002	314 880,97 €	-6 419,00 €	308 461,97 €	014	10 000,00 €		10 000,00 €
				65	350,00 €		350,00 €
				66	360 823,97 €	-355 123,97 €	5 700,00 €
				67	3 000,00 €		3 000,00 €
				68	2 050,00 €		2 050,00 €
				022	1 500,00 €		1 500,00 €
				023	0,00 €	348 704,97 €	348 704,97 €
				042	6 419,00 €		6 419,00 €
Total	418 142,97 €	-6 419,00 €	411 723,97 €	Total	418 142,97 €	-6 419,00 €	411 723,97 €

Investissement

Recette s	Montants BP	Montants DM1	Budget final	Dépense s	Montants BP	Montants DM1	Budget final
10	1 588,76 €		1 588,76 €	23	127 837,04 €	236 577,63 €	364 414,67 €
40	6 419,00 €		6 419,00 €	16	46 000,00 €		46 000,00 €
041	64 000,00 €		64 000,00 €	020	1 500,00 €		1 500,00 €
001	170 591,28 €	-112 127,34 €	58 463,94 €	040	3 262,00 €		3 262,00 €
021	0,00 €	348 704,97 €	348 704,97 €	041	64 000,00 €		64 000,00 €
Total	242 599,04 €	236 577,63 €	479 176,67 €	Total	242 599,04 €	236 577,63 €	479 176,67 €

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer ces modifications budgétaires du budget primitif assainissement ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les modifications budgétaires citées ci-dessus

N° 0418062025 DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Monsieur le maire donne la parole à Madame Mireille GRILLET 1er adjointe.

Suite à réception d'un courrier de la préfecture en date du 13 mai 2025, il est noté que la budget primitif 2025 de la commune n'est pas équilibré. Ce qui conduit à vous proposer les modifications ci-dessous :

RECETTES FONCTIONNEMENT					
Chapitre			Budget primitif avant modification	Nouvelle DCM	Mouvements budgétaires
73	735	Fraction TVA	0,00€	8 300,00€	8 300,00 €
73	73218	TIFCE	10 000,00 €	20 000,00€	10 000,00 €
74	748383	CPS	0,00€	8 500,00 €	8 500,00 €
74	74836	Péréquation	0,00 €	13 557,00 €	13 557,00 €
75	75888	Recette divers	6 500,00 €	15 000,00 €	8 500,00 €
002			136 102,00 €	136 052,00€	-50,00 €
				201409,00 €	48 807,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT					
16	1641	Emprunt	242 000,00 €	257 000,00 €	15 000,00 €
021			10 000,00 €	80 814,00 €	70 814,00 €

Chapitre		DEPENSES FONCTIONNEMENT		
		Nouvelles écritures budgétaires	Budget primitif avant modification	Montant déduit
011	615221	10 000,00 €	18 007,00 €	-8 007,00 €
011	613	11 000,00 €	15 000,00 €	-4 000,00 €
011	6156	8 000,00 €	10 000,00 €	-2 000,00 €
012	6411	97 000,00 €	105 000,00 €	-8 000,00 €
023		80 814,00 €	10 000,00 €	70 814,00 €
Chapitre		DEPENSES INVESTISSEMENT		
	1641	85 000,00 €		-21 000,00 €

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer ces modifications budgétaires du budget primitif de la commune ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les modifications budgétaires citées ci-dessus

N° 0518062025 PROPOSITION D'ADHESION A LA PRISE DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DU SAINTOIS

Monsieur le Maire donne la parole à Mr HERMETET Gaëtan agent de La Communauté de Commune du Pays du Saintois (CCPS). Suite à des explications et argumentations concernant la prise de compétence assainissement par la Communauté de Commune du Pays du Saintois, un long débat s'engage parmi les membres du conseil afin de mettre en valeur et pérenniser les travaux d'assainissement déjà réalisés à leurs justes valeurs tout en rentrant dans les cadres réglementaires en vigueurs et à venir.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la prise de compétence assainissement par la Communauté de Commune du Pays du Saintois.

N° 0618062025 DEVIS RETRAIT CUVE MICRO STATION EPURATION ECOLE MICHEL DINET

Monsieur le Maire explique que pour la réalisation des travaux du groupe scolaire des anciennes cuves de la mini station d'épuration sont à retirer et suite à des aléas techniques ; Des demandes de devis ont été réalisées.

L'entreprise PIZZI, en charge du marché public dans le cadre des travaux de l'école Michel DINET proposait en avenant d'un montant de 26 633,25€ HT et de 31 958,90€. Cette proposition conduirait à l'ouverture d'un nouveau marché public.

C'est pourquoi au vu du coût des travaux présentés par l'entreprise Prestini (ayant réalisé les travaux de la commune), propose en accord avec le cabinet d'Architecte Cartignies/Canonica, maître d'œuvre que nous prenions ces travaux sur le budget assainissement.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité, de valider les travaux supplémentaires et de valider le devis d'un montant de 7778€ HT et 9333,60€ TTC réalisé par l'entreprise PRESTINI TP et pris sur le budget assainissement.

INFOS DU MAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que :

- un vieux pressoir encombre les locaux des employés communaux, celui-ci sera revendu.
- Mr POTIER DOMINIQUE député de la 5eme circonscription de Meurthe et Moselle rencontrera les élus le 22 juillet 2025 de 12H30 à 13H30
- La subvention pour les arbres est accordée par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour un montant de 1100 Euros.
- Une Pelle mécanique sera louée pour réaliser le curage de plusieurs fossés (route d'Autrey, Route de Tantonville, forêt)...
- Un devis pour couper les arbres sur les terrains de la commune sera réalisé afin de sécuriser la route de Pulligny.
- Suite aux différents problèmes rencontrés lors des travaux de l'école Michel Dinet, le planning sera respecté.
- La parité dans la constitution d'une liste électorale sera nécessaire lors des prochaines élections municipales
- Nous sommes toujours en recherche d'armoire métallique pour ranger les archives

Madame Mireille Grillet informe le conseil qu'une classe sera réouverte pour la rentrée scolaire 2025-2026 sur le RPI de Ceintrey/Voinémont.

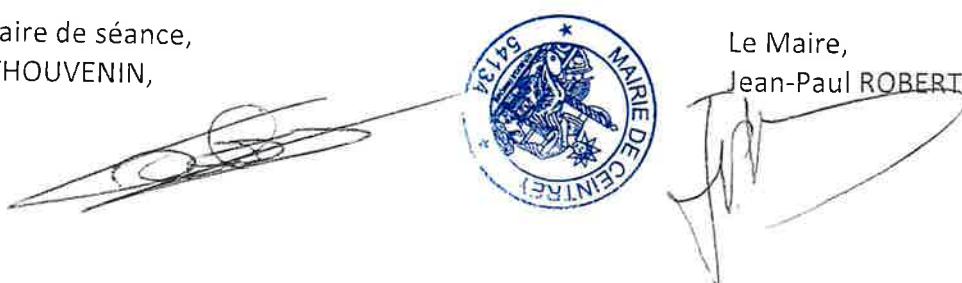
Monsieur Patrick DUCHANOY s'interroge sur l'avancée des travaux du restaurant « Le Chardonnay », Monsieur le Maire informe qu'un compromis de vente est en signature.

Il s'interroge également sur les maisons de la rue de Nancy appartenant à la Commune, Monsieur le Maire informe que la quatrième maison est en attente d'achat.

Monsieur Ludovic FLORENTIN s'interroge sur l'entretien des rue du village, il est rappelé que les usoirs devraient être entretenus par les riverains. Seul les bandes de roulement sont entretenus par la commune.

La séance est close à 22h 30.

Le Secrétaire de séance,
Ludovic THOUVENIN,



Le Maire,
Jean-Paul ROBERT